

**Groupe Permanent "Démantèlement"**

le

Chantal MOUCHET

✉ : chantal.mouchet@gard.fr

☎ : 04 66 76 77 62

Catherine SAUT

✉ : saut.catherine@orange.fr

☎ : 03 80 65 77 40

*Compte-rendu*  
**Groupe Permanent « Démantèlement » de l'ANCCLI**  
**31 mai 2018**  
*Locaux de l'ASN à Montrouge*

**Présents**

BIETRIX Philippe – CLI des Mont d'Arrée  
REYNAUD Gilles - CLIGEET  
BONNETAUD Jacques – CLI de Cruas  
BOUTIN Dominique (co-pilote) – CLI de Chinon  
DUJEUX Joël (co pilote) – CLI de Chooz  
EIMER Michel – CLI de Saint-Laurent-des-Eaux  
IMBARD Gérald – CLI de Marcoule-Gard  
PERE Jean-Claude – CLI St Laurent des Eaux  
VALLAT Christophe – CLIGEET  
ALLERHEILIEGEN Ulf – CLI St Laurent des Eaux  
COMBREDET Nicole – CLI St Laurent des Eaux  
CASSE Claude – CLI de Bugey  
GUERRY Joël – CLI de Bugey  
NOE Maïte – CLI de Cadarache

**Chargés de mission des CLI**

BOUGAIN Alix – CLI du Bugey  
DUONG Caroline – CLIS de Fessenheim

**Intervenants**

AUBERT Julien – Député du Vaucluse  
WASSELIN-TRUPIN Virginie – IRSN  
DESROCHES Estelle – EDF

## Invités

POIRIER Marie-Catherine – IRSN

## ANCCLI

DELALONDE Jean-Claude

DEMET Michel

LHEUREUX Yves

SAUT Catherine

MOUCHET Chantal

## Ordre du jour

- 1) Présentation par Monsieur Julien AUBERT, Député du Vaucluse, du rapport de la Mission Parlementaire sur la faisabilité technique et financière du démantèlement des installations nucléaires de base
- 2) Présentation par Madame Virginie WASSELIN-TRUPIN, Chef de l'Unité d'expertise des sites et déchets radioactifs de l'IRSN « *Caractérisation des déchets dans la cadre du démantèlement des UNGG* ».
- 3) Présentation par Madame Estelle DESROCHES, Directrice de la déconstruction et de la gestion des déchets des réacteurs UNGG à EDF « *Stratégie de démantèlement des UNGG* ».
- 4) Questions diverses  
Projet de visite des installations ICEDA, Bugey 1 et Superphénix à Creys-Malville

\*\*\*\*\*

En introduction Jean-Claude DELALONDE rappelle le contenu de la note rédigée par l'ANCCLI dans le cadre de son audition par la Mission parlementaire sur « la faisabilité technique et financière du démantèlement ».

Le démantèlement des INB est un sujet important pour deux raisons : la première est que lors de la conception et la construction des premiers réacteurs le sujet de leur démantèlement n'était pas abordé et que la France comme d'autres pays s'en préoccupe depuis peu, la deuxième est que cette préoccupation s'accélère car les installations vieillissent et que l'on entre dans une période intense de démantèlement.

L'ANCCLI considère que pour maîtriser le démantèlement il est nécessaire d'en fixer les principes et d'en garantir les moyens. Elle estime que la Mission parlementaire est la bienvenue.

Jean-Claude DELALONDE précise que, certes, la problématique du démantèlement reste globale, il n'empêche qu'il s'agit d'opérations locales et de fait une préoccupation importante des CLI.

Le questionnement des CLI repose sur le devenir des déchets, les options de démantèlement, le coût et les conséquences économiques.

Elle constate qu'un lien technique et économique étroit existe entre les solutions retenues pour le démantèlement et l'inventaire qualitatif et quantitatif des déchets qui en découle. De même elle soutient le principe, fixé par la loi, d'un démantèlement réalisé au plus tôt.

Elle considère aussi que les territoires ont besoin de se préparer à une telle mutation et il est donc capital que les exploitants rendent public leur calendrier au plus tôt.

L'ANCCLI propose que les points suivants soient intégrés dans le Plan De Démantèlement (PDD) :

- 1 – un calendrier prévisionnel de ressources que l'exploitant verse aux territoires,
- 2 – l'usage futur prévu pour les sites,
- 3 – l'évolution des emplois sur le site,
- 4 – le nombre de transports prévus,
- 5 - la gestion du personnel en période d'inactivité.

En ce qui concerne les CLI, l'ANCCLI souhaite que soit précisée leur implication au-delà de l'enquête publique sur le dossier de démantèlement (DD), elle propose ainsi de :

- 1 – prévoir l'implication de la CLI dès l'établissement du PDD,
- 2 – renforcer son information lors des points d'arrêt,
- 3 – définir son implication lors des visites décennales,
- 4 – traiter le cas particulier des INBS et statuer sur la consultation de la CI sur le PDD et sur l'enquête publique du DD.

Bien entendu comme sur tous les autres sujets les délais laissés à la CLI dans le cadre de l'enquête publique d'un DD sont trop courts. Il en va de même pour ce qui concerne les moyens des CLI tant en termes de ressources humaines que de moyens financiers.

De même l'ANCCLI s'inquiète des difficultés industrielles et économiques des exploitants et du coup s'interroge sur leurs capacités à mener à bien le démantèlement. De plus la difficulté technique d'un chantier de démantèlement consiste à maintenir cette capacité pendant toute la durée des opérations qui s'étale sur des décennies, d'où l'importance de la gestion des ressources humaines. Elle s'inquiète de l'incertitude pesant sur la pérennité du financement du démantèlement d'autant plus au vu des perspectives financières difficiles qu'affrontent les exploitants.

Pour l'ANCCLI il apparaît nécessaire de construire une véritable concertation et en transparence une véritable filière du démantèlement.

L'ensemble des propositions ont été compilées dans un Livre Blanc « *Quelles conditions pour une participation influente des CLI et de l'ANCCLI au suivi territorial et national des chantiers de démantèlement* ».

<http://www.anccli.org/les-livres-blancs>

1) *Présentation par Monsieur Julien AUBERT, Député du Vaucluse, du rapport de la Mission Parlementaire sur la faisabilité technique et financière du démantèlement des installations nucléaires de base*

Monsieur Julien AUBERT présente aux membres le rapport qu'il a rédigé dans le cadre de sa mission d'information relative à la faisabilité technique et financière du démantèlement des installations nucléaires de base.

Le travail d'enquête et d'auditions a duré plus de 7 mois. Il introduit ce rapport en précisant que des points de divergence sont apparus entre la rapporteure, Madame Barbara Romagnan et lui-même notamment sur deux points particuliers : le montant des provisions pour les opérations de démantèlement et l'évolution de la production d'électricité en France.

Il explique que la Mission a privilégié deux axes de réflexion principaux : l'état d'avancement des savoir-faire techniques et la disponibilité financière. Néanmoins elle n'a pas manqué d'évoquer la dimension éthique liée au démantèlement.

Il précise que la Mission d'information a mené ses travaux dans un contexte riche en actualité pour la filière nucléaire : l'entrée en vigueur de la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la première programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), les débats autour de la fermeture de Fessenheim, les retards dans la livraison de l'EPR de Flamanville, la mise à l'arrêt du tiers des 58 réacteurs pour des opérations de maintenance et le souhait d'un « grand carénage » par EDF.

Synthèse du rapport de la mission parlementaire

**Cadre général**

Aujourd'hui le nombre de réacteurs au niveau mondial diminue et celui des installations nucléaires à l'arrêt augmente, d'où la nécessité de mettre en place une filière du démantèlement dans le respect des dispositions réglementaires.

*Définition du démantèlement* : Déconstruire un réacteur nucléaire (expérimental ou de production d'électricité) et assainir les sols qui auraient pu être contaminés. Cette opération survient après autorisation de l'ASN et par décret.

Le démantèlement est une activité qui se développe d'autant que le nombre de réacteurs en activité diminue ; et cela pour plusieurs raisons : les nouveaux réacteurs sont plus puissants, la demande citoyenne (qui ne souhaite plus la construction de nouveaux réacteurs) et la lente diminution de la consommation d'énergie.

Le calcul du coût du démantèlement sur plusieurs décennies d'un parc de 58 réacteurs est très complexe et repose sur une multitude d'hypothèses très techniques.

La France a opté pour le démantèlement immédiat (5 à 7 ans entre l'arrêt définitif et le début du démantèlement).

Il a été fait le choix que sur les sites sur lesquels se trouvent des réacteurs arrêtés, il y ait sur le même site 1 ou 2 tranches en service afin de mutualiser les services de soutien.

De son côté EDF affiche un coût prévisionnel inférieur à celui des autres exploitants car il y a un effet « série » sur l'ensemble des 58 réacteurs.

### **La faisabilité technique.**

La faisabilité technique du démantèlement d'un REP par EDF et des installations expérimentales du CEA et d'AREVA semble maîtrisée.

Néanmoins EDF est confrontée à de véritables difficultés pour ce qui concerne le démantèlement des réacteurs UNGG.

En effet EDF traitait les empilements de couches graphite « sous eau », méthode qui permettait de protéger les salariés de la radioactivité.

Considérant que le démantèlement « sous eau » est très complexe et qu'il existe des impossibilités techniques, EDF a décidé d'opter pour le démantèlement « sous air ».

Ce changement de stratégie a conduit à décaler de plusieurs décennies le démantèlement. L'ASN a donc demandé à EDF de justifier très précisément ce choix.

La Mission regrette ce report d'autant qu'il envoie un mauvais signal sur la faisabilité globale du démantèlement.

### **La gestion des déchets radioactifs.**

Le démantèlement génère la production d'une grande quantité de déchets conventionnels et radioactifs (gérés par l'ANDRA).

Le volume des déchets dus au démantèlement est estimé à 2 300 000 m<sup>3</sup>. Les déchets issus du démantèlement ne représentent que 60% des déchets radioactifs d'ici 2030, les 3/4 sont des déchets TFA. A noter aussi que seulement 20% des déchets issus du démantèlement sont radioactifs, les 80% restant sont des déchets conventionnels.

Les différentes catégories de déchets :

Les déchets TFA (bétons, ferrailles) : ils représentent 60% des déchets radioactifs issus du démantèlement et sont stockés au CIRES de l'ANDRA à Morvilliers. Ce centre devrait être à saturation en 2025 (une extension ou l'ouverture d'un autre centre de l'ANDRA est en cours de réflexion).

Les déchets FMA-VC (tuyaux, pompes) : leur volume actuel est de 900 000 m<sup>3</sup>, le démantèlement devrait entraîner une augmentation de 800 000 m<sup>3</sup> de ces déchets. Ils sont stockés au CSA de Soulaines dans l'Aube et dans l'usine d'AREVA La Hague.

Les déchets MA-VL (pièces métalliques) : leur volume est peu important (quelques dizaines de milliers de m<sup>3</sup>). Ils seront stockés sur le site CIGEO implanté à Bure et si l'ouverture est autorisée la mise en service interviendra en 2025 et les premiers colis seront entreposés à partir de 2030.

A titre indicatif le démantèlement d'un REP produit :

- 80 000 m<sup>3</sup> de déchets conventionnels
- 10 000 m<sup>3</sup> de TFA

- 7 000 m<sup>3</sup> de FMA-VC
- 100 m<sup>3</sup> de MA-VL

Les déchets HA-VL ne sont produits que lors du fonctionnement du réacteur, il n'y en a pas lors du démantèlement.

La notion de seuil de libération n'existe pas en France. Il s'agit d'un niveau de radioactivité en dessous duquel un matériau issu d'une zone nucléaire peut être géré ou éliminé comme un déchet conventionnel.

Le problème est qu'aujourd'hui les déchets TFA sont en quantité très importante et que le CIREN qui les accueille sera à saturation en 2025.

(Dans les autres pays, les déchets issus du démantèlement et dont la radioactivité n'est pas supérieure à la radioactivité naturelle sont traités comme des déchets classiques et peuvent être réutilisés).

Néanmoins l'absence de seuil de libération présente une certaine pertinence économique qui se fonde sur :

- un stockage de TFA bon marché car d'importants volumes sont traités et l'ANDRA est dotée d'une efficacité industrielle indéniable,
- le tri des TFA qui est réalisé est sommaire.

La mise en place d'un seuil de libération pourrait se traduire par une augmentation du coût du stockage des TFA et d'un coût supplémentaire sur les lieux de production des déchets.

La Mission doute de l'efficacité de la mise en place d'un seuil de libération, certes le volume serait plus faible, mais le coût plus élevé.

De plus les gérants des centres de stockage de déchets conventionnels seraient réticents à accepter des tonnes de déchets radioactifs.

La Mission en accord avec l'ANDRA propose de créer des centres de stockage simplifiés dans leur modalité d'acceptation des déchets et de développer une filière centralisée de fusion pour les déchets métalliques qui ne représentent aucun enjeu en termes de radioprotection.

#### Cas particulier des déchets des réacteurs UNGG.

Les déchets produits par ce type de réacteurs sont des déchets de graphite FA-VL (<sup>14</sup>C et <sup>36</sup>Cl) qui ne sont pas acceptables dans les centres de stockage en surface et leur faible niveau d'activité ne justifie pas le stockage coûteux au CIGEO de Bure.

A ce jour il n'y a pas de filière pour ces déchets ce qui ralentit le démantèlement, mais ce n'est pas le seul obstacle.

Un projet de stockage pour les déchets FA-VL (dont font partie les déchets issus du démantèlement des réacteurs UNGG ) est en cours de réflexion au sein de l'ANDRA. Le centre de Soulaire semble le mieux adapté mais l'ASN estime que le site ne pourra pas accueillir l'intégralité des FA-VL et demande à l'ANDRA d'étudier le comportement et les impacts du <sup>14</sup>C et du <sup>36</sup>Cl car leur présence est dimensionnante.

#### **La sous-traitance**

EDF confirme que 80% des opérations de maintenance et de service sont réalisées par des sous-traitants.

La réglementation pose uniquement le principe de limitation de la sous-traitance à 3 niveaux dans le cadre du démantèlement afin d'éviter la dilution des responsabilités. L'exploitant doit conserver la capacité d'assurer la maîtrise des activités et l'exploitation de l'installation.

Pour exemple en 2014, 23 000 salariés extérieurs ont été mobilisés pour les arrêts de tranches contre 10 800 agents EDF.

De plus pour les contrats de sous-traitance la part donnée à la mieux-disance n'est que de 20% contre 80% pour le critère financier.

L'ASN, dans un rapport datant de 2011, estime que la surveillance des prestataires par EDF est lacunaire et parfois inexistante.

La Mission estime que sans filière structurée du démantèlement il sera difficile d'obtenir un véritable REX permettant de gagner en efficacité au fil des démantèlements successifs.

### **Les provisions d'EDF pour le démantèlement**

L'exploitant est juridiquement tenu d'estimer le coût global des opérations de démantèlement de ses installations, elles doivent être couvertes par des actifs.

La couverture des provisions par des actifs est une spécificité française et il faut le souligner.

Il apparaît aujourd'hui que seuls les 2/3 des provisions sont couverts par les actifs.

Il est reproché à EDF l'absence d'étude par réacteur ; EDF pose le postulat que le démantèlement de l'ensemble du parc sera homogène, cette affirmation est remise en cause par les spécialistes et observateurs. En effet ils estiment qu'une analyse site par site aboutirait à des résultats très différents.

De plus compte tenu des sommes mises en jeu et de la durée importante des opérations, toute approximation peut se traduire par des écarts importants entre les sommes provisionnées et la réalité des besoins.

3 points à retenir :

- La plupart des 58 REP ont été construits dans le même délai entre 1977 et 1987. Leur MAD sera elle aussi rapprochée. La Mission se pose la question des capacités humaines et industrielles d'EDF à démanteler de manière quasi-simultanée.

- L'effet « série » qu'EDF met en avant pour réaliser des économies d'échelle est remis en cause par les observateurs qui considèrent qu'il sera très faible car chaque réacteur a son histoire.

- EDF confirme qu'il y aura un réacteur en construction ou en exploitation sur tous les sites permettant ainsi la mutualisation des services avec un réacteur en démantèlement. Les observateurs estiment que ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Confronté à des dépenses non provisionnées, EDF parie sur l'allongement de la durée de vie des centrales.

La Mission considère que la remise en état des sites en démantèlement est une exigence réglementaire et qu'elle doit être incluse dans les prévisions des coûts.

Elle recommande que la taxe INB soit prise en compte ainsi que les assurances et que les provisions d'EDF soient revues dans ce sens.

Les recommandations de la Mission parlementaire :

Le coût du démantèlement

- Etablir des provisions par réacteur et sortir du schéma globalisé des provisions
- Prendre en compte les frais de remise en état des sites
- Prendre en compte dans le coût du démantèlement les taxes et assurances dues par l'exploitant (Julien Aubert précise qu'en tant que Président de la Mission il n'est pas en accord avec ce point)
- Prendre en compte le coût d'évacuation et de traitement du combustible usé
- Evaluer et prendre en compte le coût social du démantèlement

Etablir un agenda prévisionnel des réacteurs à démanteler

L'objectif étant de faciliter le travail des sous-traitants, de permettre une visibilité sur chaque réacteur (démantèlement ou prolongation). Dans ces conditions une véritable filière industrielle cohérente du démantèlement pourra être mise en place.

Assouplir les règles relatives aux déchets de très faible activité (TFA)

Sans pour autant instaurer un seuil de libération, l'ASN pourrait assouplir les règles de stockage des déchets radioactifs dont la radioactivité est inférieure à la radioactivité naturelle.

Faciliter la concurrence pour démanteler

Il pourrait être envisagé de céder les réacteurs dont la MAD est définitive quand une entreprise s'engage à démanteler à moindre coût. (D'où la nécessité de calculer précisément le coût du démantèlement).

Le lancement de l'appel d'offres serait réalisé sous le contrôle de l'ASN.

Si une entreprise mieux-disante est retenue, les bénéfices entre le coût réel et la provision pourraient être partagés entre les collectivités locales, l'exploitant et l'entreprise qui démantèle.

Accélérer le démantèlement des réacteurs UNGG

Le report par EDF du démantèlement des réacteurs UNGG à l'horizon 2100 n'est pas acceptable ce qui est en contradiction avec le principe de l'immédiateté du démantèlement.

La Mission demande à EDF de publier un calendrier précis à l'échelle d'une génération pour ce démantèlement particulier. Elle recommande le lancement d'un appel d'offres basé sur les prix et les délais dans un strict respect des normes de sécurité.

*Les questions des participants ont porté sur :*

- le seuil de libération des déchets TFA qui est davantage considéré comme un sujet social et d'acceptation plutôt qu'une problématique économique et technique.
- le contenu et l'objectif du PNGMDR et du débat public associé
- la gestion des ressources humaines d'autant que le ratio entre le nombre de salariés pour un réacteur en fonctionnement et pour un réacteur en démantèlement est de 1000/100

- la question des déchets des réacteurs UNGG est préoccupante car ils sont arrêtés depuis un grand nombre d'années : perte de la mémoire des salariés et une mise en doute de la fiabilité de l'exploitant.

2) Présentation par Madame Virginie WASSELIN-TRUPIN, Chef de l'Unité d'expertise des sites et déchets radioactifs de l'IRSN « *Caractérisation des déchets dans la cadre du démantèlement des UNGG* ».

Rappel sur la classification des déchets radioactifs

Les TFA et FMA-VC sont stockés dans des installations de surface dédiées (CSA de l'Aube et le CIREC de l'ANDRA)

Les FA-VL et HA/MA-VL sont aujourd'hui entreposés dans l'attente d'être stockés dans des centres de stockage souterrains.

**Les déchets des réacteurs UNGG**

1) Les graphites FA-VL

22 000 tonnes de déchets graphite de faible activité (<106 Bq/g) proviennent des réacteurs UNGG d'EDF et du CEA.

Ces graphites sont de très haute pureté et la source de radioactivité provient de l'activité neutronique des impuretés.

Le problème est double : sur un même échantillon de 1 gramme les mesures sont très dispersées du TFA au MA et certains radionucléides ne sont pas mesurables.

La caractérisation du graphite activé est très complexe pour plusieurs raisons :

- prendre uniquement en considération les valeurs les plus élevées n'est pas satisfaisant pour le dimensionnement d'un stockage,
- prendre une moyenne géométrique des valeurs n'est pas représentatif de la réalité du processus d'activation des impuretés,
- des calculs d'activation sont nécessaires mais le contenu des impuretés n'est pas connu.

Ainsi une méthode inverse pour trouver le contenu en impuretés le plus proche de la réalité est nécessaire.

2) Les graphites FA

Toutes les mesures radiologiques d'activation reflètent la réalité, c'est la réalité locale qui est incertaine.

Pour ces déchets l'enjeu est de concevoir une filière de gestion en limitant la quantité de becquerels fictifs avec élaboration d'un inventaire raisonnablement conservatif et en cohérence physique maîtrisée.

Le problème récurrent est que la teneur en impuretés n'est pas accessible par la mesure chimique.

Pour ce qui concerne les déchets issus du démantèlement des réacteurs UNGG (déchets FAVL) il est aujourd'hui nécessaire de disposer d'un grand nombre de mesures pour réaliser des modèles statistiques. Afin de permettre une bonne caractérisation de ces déchets, il est capital de connaître l'historique d'exploitation de l'installation d'où proviennent ces déchets.

Ces études, certes théoriques, permettent de juger de la cohérence physique de la méthode et de soulever le problème de la toxicité chimique du déchet.

3) Présentation par Madame Estelle DESROCHES, Directrice de la déconstruction et de la gestion des déchets des réacteurs UNGG à EDF « *Stratégie de démantèlement des UNGG* ».

4)

Sur le plan mondial, une soixantaine de réacteurs UNGG sont à l'arrêt et il n'y a à ce jour aucune filière pour le graphite.

Aujourd'hui, en France, 6 réacteurs UNGG d'EDF sont en cours de démantèlement (9 réacteurs en tout). Il s'agit de : Chinon A1, A2 et A3, de Saint-Laurent des eaux A1 et A2 et de Bugey 1. Leur technologie est très complexe et différente des REP actuels, car il y a plusieurs installations à démanteler : le caisson réacteur, les échangeurs de chaleur et les installations périphériques.

Le démantèlement de ces 6 réacteurs correspond à 16 000 tonnes de déchets radioactifs et 64 000 tonnes de déchets conventionnels.

En 2005 EDF a proposé une stratégie de démantèlement sous eau pour 4 caissons. Mais après des études détaillées et un benchmark international EDF a constaté que le démantèlement sous air était plus efficace que sous eau en termes de bilan dosimétrique, de limitation du volume de déchets, de maîtrise industrielle et de sécurité du personnel.

Ainsi EDF estime que la durée du démantèlement d'un caisson de réacteur sous air est de 25 ans.

La proposition qu'EDF a soumise à l'ASN, en mars 2017, pour le démantèlement des 6 réacteurs se décompose en 4 grandes étapes :

- 1 : construction d'un démonstrateur industriel pour tester le scénario (2019/2030)
- 2 : déconstruction du premier réacteur « tête de série » ; Chinon A2 (2030/2050)
- 3 : REX du démantèlement de la tête de série et mise en sécurité des 5 autres réacteurs
- 4 : Démantèlement des 5 caissons réacteurs (après 2060).

#### Gestion des déchets graphite proposée par EDF.

- orientation des empilements de graphite de Chinon A2 vers le CSA en 2045
- création d'une installation sur le site de Saint-Laurent-des-Eaux pour les chemises graphite actuellement entreposées dans les silos (dossiers déposés fin 2019 et autorisation par décret en 2023)
- orientation vers le stockage FAVL au-delà de 2070 du graphite des 5 autres caissons
- achèvement d'ici 2019 du programme de caractérisation et d'amélioration de l'inventaire radiologique du graphite.

#### En conclusion

Les réacteurs UNGG sont très complexes à déconstruire et le démantèlement de Chinon2 sera une première à cette échelle de taille.

Le démantèlement sous air fait consensus.

EDF prévoit la construction d'une plateforme d'essais industriels permettant de tester les outillages et scénarios de déconstruction et de maîtriser les risques associés.

Des optimisations de planning pourront être identifiées sur la base du REX réalisé sur le réacteur « tête de série ».

Le planning sur les 20 ans à venir est ambitieux :

- nécessité de confirmer des choix techniques structurants pour permettre la construction du démonstrateur industriel,
- nécessité de consolider le planning des instructions à venir.

#### 5) Questions diverses

Projet de visite des installations ICEDA, Bugey 1 et Superphénix à Creys-Malville

Les membres du GPDEM ont émis le souhait de pouvoir réaliser un déplacement sur ICEDA (Installation de Conditionnement et d'Entreposage de Déchets Activés), le Bugey et à Creys-Malville (Superphénix) à l'automne 2018.

L'ANCCLI soumettra à EDF une proposition de programme de visite de ces 3 installations sur 1 journée et demie.